

Le rôle du FRDSÎM et de son conseil d'administration dans l'espace public

Document soumis pour discussion aux membres lors de l'AGA 2016

Le Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal est un espace de dialogue qui mobilise et rassemble les acteurs régionaux et nationaux en développement social de l'île de Montréal. Sa mission est de réfléchir, d'échanger, de promouvoir et de faire progresser le développement social sur l'île de Montréal.¹

Comme dans tout OBNL, les membres du conseil d'administration le sont à titre personnel. Ce ne sont pas des organisations qui siègent au conseil, mais bien des individus. Conséquemment, étant une entité légale à part entière, la parole ou les positions du Forum ne sont pas celles des membres du CA individuellement. Toutefois, on ne peut occulter le fait que ces derniers ont été choisis pour les fonctions qu'ils occupent et qu'ils ont un devoir de loyauté envers leur employeur respectif.

Que faire alors si l'entité FRDSÎM envisage de tenir un positionnement public dont la teneur pourrait être questionnée par l'employeur d'un des membres du CA?

Les membres du FRDSÎM, de leur côté, élisent chaque année un conseil d'administration pour les représenter et lui confient, en toute confiance, une certaine marge de manœuvre.

Lorsqu'il est question pour le Forum de prendre la parole publiquement, que ce soit via un mémoire, une lettre ouverte ou autre, quel type de fonctionnement devrions-nous officialiser pour permettre une prise de décision efficace tout en gardant une place importante à nos membres?

De par sa mission, rappelée ci-dessus, le FRDSÎM a la vocation d'être principalement un espace de dialogue, et non un organisme de revendication ou de défense des droits. Dans cet esprit, la prise de parole publique du Forum s'oriente davantage vers la promotion et la progression du développement social, ainsi que vers le soulèvement d'enjeux importants en la matière, que vers la prise de position contre ceci ou pour cela.

¹ Énoncé de mission du FRDSÎM

Ainsi, nous proposons à la discussion les points suivants :

- Les membres confient au conseil d'administration le mandat de positionner l'organisme dans la sphère publique concernant les grands enjeux du développement social seulement;
- Le conseil d'administration s'engage à ne faire prendre au FRDSÎM que des positions publiques qui permettent de relever les enjeux propres au développement social. En cas de besoin ou de questionnement particuliers, le CA se tournera vers ses membres avant de prendre position.